



MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Liberté

Égalité

Fraternité



Centre d' Études des Tunnels

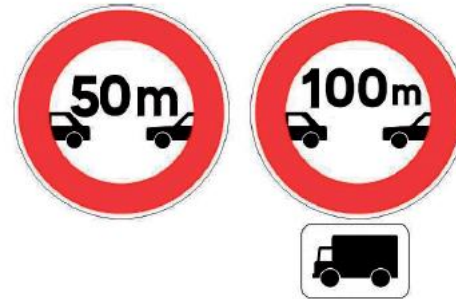


LES PLOTS DE JALONNEMENT EN TUNNEL ROUTIER

Le respect des distances de sécurité en tunnel

- **Code de la route: la règle des 2 secondes**
- **En tunnel: le panneau B17 est obligatoire dès lors que la distance de sécurité imposée dans le tunnel est supérieure à l'application de la règle des 2 secondes**

Vitesse maximale autorisée	50 km/h	70 km/h	90 km/h	110 km/h
Distance parcourue en 2 secondes	28 m	39 m	50 m	61 m
Valeur métrique arrondie à retenir	30 m	40 m	50 m	60 m



Réglementation tunnels

Instruction Technique relative aux dispositions de sécurité dans les nouveaux tunnels routiers – (annexe 2 circulaire N°2000-63 § 3.3 Eclairage)

« Afin d'assurer un jalonnement lumineux au cas où les fumées d'un incendie masqueraient l'éclairage placé en hauteur (et en cas de panne de l'alimentation électrique dans les tunnels à faible trafic qui ne disposent pas d'un éclairage de sécurité), des plots de balisage lumineux (ou hublots de jalonnement) seront placés à 1 m de hauteur environ sur chaque piédroit tous les 10 m environ. Ils seront allumés en permanence. »

Les plots de jalonnement ne sont pas mentionnés dans l'IISR

Les plots de jalonnement sont aussi utilisés en tunnel pour aider l'utilisateur à respecter les distances de sécurité:

Des plots bleus sont positionnés à une interdistance au moins égale à la distance parcourue par un véhicule roulant à la vitesse maximale autorisée pendant 2 secondes dans le tunnel, ou à la distance de sécurité fixée dans le règlement de circulation du tunnel si celle-ci est supérieure.

Constat: les exploitants ont créé leur propre panneau



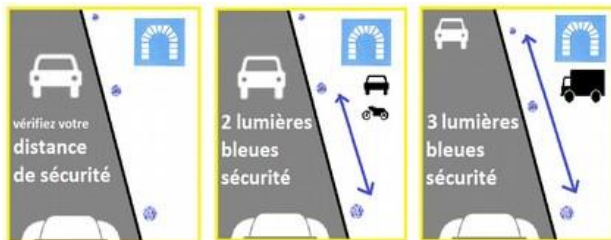
Objectifs: intégrer à l'ISR

- Les plots de jalonnement
- **Un nouveau panneau**

Elaboration du panneau en collaboration avec le Groupe PATS Police

■ Janvier 2015 : Premières ébauches

- Panneau d'information = Panneau de signalisation SR

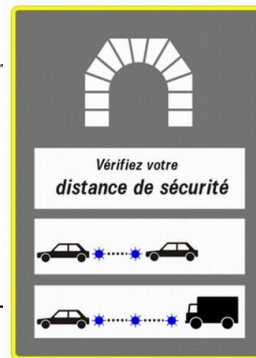


■ Mars 2015 : GT PATS Police : premières évolutions

⇒ De nouvelles évolutions jusqu'à fin septembre 2015

■ Décembre 2015, décisions du PATS Police :

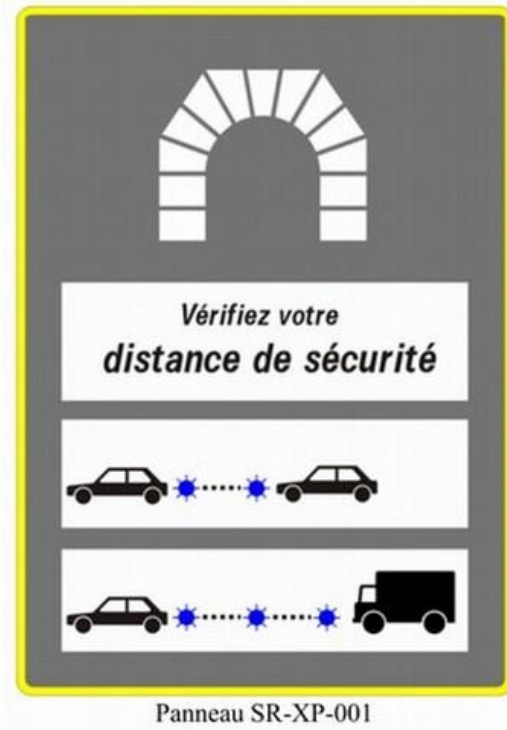
- Accord pour l'élaboration d'un dossier de demande d'expérimentation à adresser à la DSCR qui comprendrait un volet analyse quantitative et un autre pour l'analyse qualitative de ce nouveau panneau.
- Demande de modification du panneau, retour au format SR.



Panneau SR-XP-001

3 août 2016 : Parution au JO de l'arrêté d'expérimentation

- Autorisation de la mise en place au titre d'une expérimentation du panneau SR-XP-001 à partir du 1er septembre 2016 sur le site du Tunnel de Foix.
- Le cahier des charges de l'évaluation avec son objectif et ses 3 éléments de suivi est validé.
- Le planning de l'expérimentation est également validé
- Implantation Côté Sud à 160 m de la tête
- Implantation Côté Nord à 1100 m de la tête pour des raisons techniques (viaduc) et de lisibilité



Recueil des informations



DIR SO

Surveillance du
tunnel 7j/7, 24h/24



La Poste / CETU

Distribution avec
enveloppe T
En ligne sur internet



Orme / CETU

Analyse des vidéos
de la surveillance

Résultats (1)

Accidentalité :

Pas de variation du nombre d'accidents survenus dans le tunnel de Foix.

Pas d'accident lié à cette nouvelle signalisation.

Résultats (2)

Analyse des vidéos :

« Jours ouvrés » : pas d'évolution notable du comportement ; ne traduit pas une mauvaise compréhension du panneau

« Week-end » : légère augmentation du respect global des distances de sécurité ; impact positif du panneau ?

Implantation : augmentation « week-end » deux fois plus importante dans le sens où le panneau est situé à 160 mètres / à celui où il est à 1200 mètres.

Résultats (3)

Questionnaire :

Le panneau a été vu par 71 % des usagers.

44 % des usagers ont modifié leur comportement au volant après avoir vu ce nouveau panneau.

⇒ Les usagers ont compris ce nouveau panneau

⇒ Objectif initial du panneau : ATTEINT

Réglementation

IISR Partie 5 – Article 9-2. Balises – M. Balises lumineuses

Arrêté du 23 juin 2021 relatif à la modification de la signalisation routière

«*Dans les tunnels, des balises lumineuses (appelées parfois plots de balisage) peuvent renforcer le jalonnement piétonnier des issues de secours* » -> **de couleur jaune de préférence**

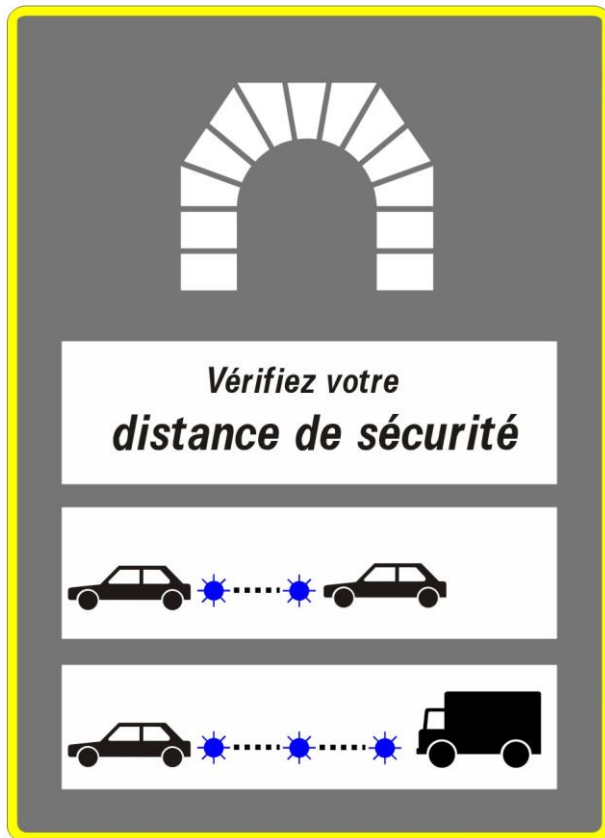
« *Dans les tunnels, certaines de ces balises, disposées à intervalles réguliers, peuvent être éclairées de couleur bleue afin de servir également au repérage des distances de sécurité.* »

Echanges avec la DGITM au cours de 1^{er} semestre 2022 pour affiner la taille et la forme des panneaux

ARRÊTÉ DU 13 JUIN 2022 RELATIF À LA MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE



SR52a. Signal relatif au respect des distances de sécurité entre les véhicules dans les tunnels. Distance de sécurité identique quelle que soit la catégorie de véhicule



SR52b. Signal relatif au respect des distances de sécurité entre les véhicules dans les tunnels. Distance de sécurité différente selon la catégorie de véhicule (exemple avec des catégories de véhicules légers et poids-lourds)



Production d'un quatrième film
dans la collection « TUNNEL
MODE D EMPLOI »

**« Le respect des distances de
sécurité »**

Objectif: mi-décembre 2022